

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Février 2016

L'an 2016 et le 23 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLARD, Maire

**Présents** : M. BILLARD Pierre, Maire, Mme PERRAUDIN Alice, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien, M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme MANGERET Marie-Françoise, Mme MARILLIER Dominique, M. SCHOONBAERT Laurent, Mme BOULAY Chantal, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. MENETRIER Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUTONNET Christian à Mme LIVROZET Martine, M. TISSERON Pascal à M. MENEZ Didier

Excusé(s) : Mme BOILARD Valérie

Absent(s) : M. DEBARALLE Arnaud, M. CURIEUX Didier

**réf : 2016\_014 Nomination d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Christine SINNIGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2016\_015 Adoption du compte rendu de réunion du 09 février 2016**

Le président ouvre la séance à dix-neuf heures et trente minutes. Le nombre des présents étant de 14, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T.

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 09 février 2016. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2016\_016 Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2014 prise en application

Des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, et notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

M. Le Maire **DECIDE** de procéder, **à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016**, à la location ci-après :

Adresse	<b>7 Place de La République</b>
Appartement	<b>N° 8</b>
Type	<b>T2</b>
<b>Superficie</b>	<b>51.72 m2</b>
<b>Montant du Loyer</b>	<b>366.20 Euros</b>
Dépôt de garantie égal à un mois	<b>366.20 Euros</b>
Provision mensuelle	<b>30.49 €</b>

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2016\_017 Projet Global de Développement de St Pierre le Moûtier**

M. le Maire présente aux membres du conseil, l'ensemble du Projet Global de Développement de Saint-Pierre-le-Moûtier, et présente le plan de financement.

Dépenses		%	Recettes		%
Libelle	Montant HT		Libellé	Montant HT	
<b>Travaux</b>			<b>Subventions</b>		
Travaux liés à l'habitat	108 841,46 €		Etat -DETR - Embellissement des bourgs	552 412 €	23,65%
Travaux pour redynamiser l'emploi	111 222,00 €		Etat -DETR - Assainissement	166 121 €	7,11%
Travaux pour améliorer le cadre de vie	149 440,00 €		Etat -DETR -Etudes	71 228 €	3,05%
Travaux pour favoriser la diminution des consommations d'énergie	396 559,14 €				
Travaux de revitalisation du Centre	1 206 030,30 €		Conseil Départemental Monuments historiques	16 873,43 €	0,72%
Options	132 731,00 €		DRAC - Monuments historiques	28 122,38 €	1,20%
<b>s/total travaux</b>	<b>2 104 823,90 €</b>	<b>90,12</b>			
<b>Honoraires divers</b>					
Maîtrise d'œuvre	82 713,58 €				
Assistance Maitrise d'ouvrage	70 000,00 €		Etat - Dotation de soutien à l'investissement	1 011 800 €	43,32%
Honoraires divers	6 000,00 €				
<b>s/ total honoraires</b>	<b>158 713,58 €</b>	<b>6,80</b>			
<b>Frais divers</b>					
Consultation Moe	3 000,00 €				
Consultation Travaux	3 000,00 €		Conseil Départemental de la Nièvre - Amendes de police	21 864 €	0,94%
Reprographie	2 000,00 €				
Topographie	4 000,00 €				
Révisions, aléas	60 000,00 €		<b>s/total subventions</b>	<b>1 868 420,96 €</b>	<b>80,00</b>
<b>s/ total divers</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>3,08</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>467 116,52 €</b>	<b>20,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES OPERATION HT</b>	<b>2 335 537,48 €</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES OPERATION</b>	<b>2 335 537,48 €</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES OPERATION TTC</b>	<b>2 802 644,97 €</b>		<b>AUTOFINANCEMENT TTC</b>	<b>934 224,01 €</b>	

M. Billard rappelle le projet du centre bourg et le financement correspondant. La région Bourgogne Franche-Comté ne soutiendra pas ce projet. Il informe l'assemblée qu'une dotation exceptionnelle est allouée sur l'année 2016 par l'Etat. Cette enveloppe est attribuée par la préfecture de Région.

M. Billard propose un projet global de développement de Saint-Pierre-le-Moûtier qui comprend, le projet du Centre Bourg, une aire de camping-car, la réfection de la toiture et des fenêtres de l'école du bourg, la réfection de la toiture et des plafonds de l'école du bel air, le changement des fenêtres de la mairie, la réfection de la façade et de la toiture de l'immeuble Dumontel, la réfection de la façade de l'immeuble Place Violet, la réfection de la toiture des anciens bains-douches, les Entrées de St Pierre le Moûtier, la mise en valeur des vitrines vides rue de Paris, et enfin la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures de la salle des fêtes.

M. Schoonbaert souhaite que les membres du conseil disposent d'un délai de réflexion plus long pour le vote de cette opération.

M. Billard rappelle que les services de l'Etat demandent le dépôt du dossier très rapidement et que le projet a déjà été évoqué lors de la dernière réunion de conseil. Il rappelle que ce projet global de financement sera réalisé à la seule condition qu'une partie des subventions soit accordée et que l'autofinancement de la commune soit limité à 1 million d'euros HT.

M. Legrand demande le délai de réalisation des travaux. Celui-ci est de quatre ans.

Suivant les services de l'état, il n'y a pas de risque de déposer un dossier DETR différent de celui de la dotation exceptionnelle d'investissement

Mme Perraudin souhaite connaître le mode d'estimation des travaux. Les travaux ont été estimés par des entreprises.

M. Billard rappelle les autres travaux proposés par la commission des finances :

- travaux rue coutin

- matériel service technique : prioritaire
- illuminations de Noël : prioritaire
- Reprise de concessions de cimetière
- Eclairage Centre Bourg : prioritaire
- Panneaux de signalisation
- Réfection camping : prioritaire

Conscient de l'importance de réaliser ces aménagements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Projet Global de Développement de Saint-Pierre-le-Moûtier,
  - DECIDE de réaliser les travaux correspondant,
  - ACCEPTE le plan de financement prévisionnel tel qu'il est établi en annexe,
  - SOLLICITE les subventions comme indiqué dans le plan de financement
  - CHARGE M. le Maire de solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels et l'autorise à signer tout document en ces sens pour permettre la réalisation de cette opération.
  - AUTORISE M. le Maire à mener cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.
- A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### *CCNB*

Le Projet de réhabilitation de Paraize est évoqué.

M. Menetrier demande les atouts du projet de la réhabilitation de Paraize.

M. Billard informe les membres du conseil qu'il a évoqué au bureau de la CCNB que la commune de Saint-Pierre-Moûtier pourrait éventuellement ne pas reverser la DCE à la CCNB en 2016.

M. Billard informe l'assemblée que le poste à mi-temps à la CCNB sera supprimé au bénéfice d'un poste à temps complet pour un surcoût de 25 000 € annuel.

Mme Beguinot indique que la commune ne nuit pas à la CCNB en ne reversant pas la DCE sachant que cette dernière a des ressources supplémentaires grâce à la FPU et à la compétence ordures ménagères.

M. Billard désire connaître la position du conseil sur le reversement la DCE 2016. A l'unanimité, les membres du conseil sont défavorables au reversement de la DCE 2016 à la ccnb. M. Aufevre souhaite que Mme Vanessa Louis Sydney explique la DCE aux élus communautaires.

M. Menetrier alerte les conseillers sur le futur endettement de la CCNB qui peut-être un frein pour une éventuelle fusion avec une autre communauté de communes.

#### *Divers*

M. Boutonnet a demandé à M. Billard le numérotage du hameau de la Croix d'Or. Mme Beguinot rappelle qu'un travail sera nécessaire sur le nom des chemins.

M. Boutonnet souhaite qu'un voyage soit organisé pour la visite du sénat ou de l'assemblée nationale.

Mme Marillier demande que le matériel d'entretien de la salle des fêtes soit propre lors des locations.

Fin de séance à 21 h 33

En mairie, le 23/02/2016  
Le Maire  
Pierre BILLARD